

Formation et perfectionnement

Le Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes s'engage à favoriser le perfectionnement professionnel et personnel de ses employés en mettant à leur disposition des possibilités d'instruction et de formation de qualité.

Votre supérieur est responsable de votre formation quotidienne liée à votre emploi. Ces activités sont normalement discutées et planifiées pendant la rencontre pour l'examen de votre rendement. Nous vous encourageons à vous perfectionner afin d'accroître vos connaissances de l'emploi et d'avoir accès aux possibilités d'avancement professionnel.

La Direction des programmes de ressources humaines crée des cours de formation générale qui traitent de la mission, de la vision et des valeurs et qui sont liés aux initiatives organisationnelles importantes. Ces cours obligatoires enseignent les compétences communes à tous nos emplois et qui sont nécessaires pour mener nos effectifs, peu importe l'endroit, la division, la base ou le poste :

- Orientation et intégration
- Prévention du harcèlement
- Sensibilisation aux langues officielles
- Équité en matière d'emploi et diversité
- Formation en santé et sécurité au travail
- SIMDUT
- Relations de travail